

Ville de CRAINTILLEUX



L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 4 avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 13
Procurations : 1
Votants : 14

Présents :

Délibération n° 11

Présents : Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents excusés : Christiane ROCHEDIX

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Odile MASSON

OBJET :

Compte administratif

Pouvoirs :

Mandants

Christiane ROCHEDIX

Mandataires

Odile MASSON

2023

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 15 mars 2024, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200750-20240404-2024-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-14 et L 2121-31,

Considérant la présentation du compte administratif 2023,

Considérant que le Maire en exercice s'est retiré au moment du vote,

Le Conseil municipal, sous la présidence de Frédéric CHAUX, premier adjoint, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **donne acte** de la présentation du compte administratif 2023,
- **vote** le compte administratif 2023, synthétisé ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	981 199,65 €	453 084,49 €
Recettes	1 059 545,78 €	339 536,90 €
Résultat de l'exercice	78 346,13 €	- 113 547,59 €
Résultat reporté	233 245,72 €	- 58 828,17 €
RESULTAT TOTAL	311 591,85 €	- 172 375,76 €

Hors de la présence du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,


Georges THOMAS